PÔLE MAINTIEN EN EMPLOI

Ma santé, j'y tiens !

et vous ?

Pôle Santé Travail

Pôle maintien en emploi

DES «EXPERTS»
pour vous **guider**

Sommaire

- **Présentation du pôle MAE** **P.4**
- **Pourquoi le MAE ?** **P.5**
- **Les intervenants** **P.6**
- **Concrètement le parcours** **P.7**
- **Quelques chiffres clés** **P.8**
- **Les résulats attendus** **P.9**
- **Liens avec les organismes** **P.9**

PRÉSENTATION DU PÔLE MAE

Le service de santé au travail en lien avec des partenaires spécialisés dans le maintien en emploi propose une plate forme dédiée aux salariés/agents des entreprises et collectivités adhérentes au Pôle Santé Travail.

Ce service s'adresse **à tous salariés** susceptibles d'être en rupture médico-professionnelle.

L'**accès au pôle MAE** est déclenché soit par le médecin du travail, soit par l 'employeur, soit par le salarié lui-même.

Ce dispositif a pour objectifs :

- D'optimiser la prise en charge des salariés dont les problèmes de santé peuvent avoir des conséquences sur la poursuite de leur travail.
- De limiter le risque d'inaptitude par un signalement précoce et de préparer le retour du salarié au sein de l'entreprise en facilitant sa réintégration.

L'**accompagnement du salarié** par les acteurs du pôle permettra, soit le maintien au poste avec des aménagements, soit le reclassement interne sur un autre poste, soit le recours à un reclassement externe (formation, création d'activité, nouvel emploi).

Les **différentes étapes** du parcours maintien en emploi reposent sur le salarié, le médecin du travail et l'employeur accompagnés des intervenants du pôle MAE : médecins référents, coordinatrice du pôle, assistante sociale, psychologue du travail, ergonome, conseillers en orientation professionnelle.

POURQUOI LE MAE ?

Les médecins du PST66 suivent 110 000 salariés.

Inaptitudes en 2017 :
- Inapte à tous postes : 491
- Inapte à un poste, apte à un autre : 274

Inaptitudes en 2018 :
- Inapte à tous postes : 273
- Inapte à un poste, apte à un autre : 242

- **Eviter** ces situations génératrices de désinsertion professionnelle et sociale.
- Apporter un **regard d'experts**.
- **Coordonner les actions** et les démarches mises en oeuvre avec les partenaires dans l'intérêt des salariés et des employeurs.

LES INTERVENANTS

Médecins référents
- Dr Sarah MONIER

Coordinatrice
- Mme Mallory BALLET

Psychologue du travail
- Mme Florence COCLIN

Assistante sociale
- Mme Sylvie HOCHART

Conseillère en orientation professionnelle
- Mme Mallory BALLET
- Mme Marie LAURENS

Assistantes PMAE
- Mme Sylvette BASTIDE
- Mme Cindy RASMIN-LOPEZ

Contact

maintienenemploi@pst66.fr

04 68 84 69 83

CONCRÈTEMENT LE PARCOURS

Entrée dans le PMAE
- Soit lors d'une visite avec le médecin du travail
- Soit demande directe du salarié
- Soit demande de l'employeur

Prise de **rendez vous** auprès des assistantes MAE par le salarié. Ouverture du dossier salarié

Entretien diagnostic avec l'un de nos conseillers MAE : psychologue du travail, conseillère d'orientation professionnelle, assistante sociale

Signature du consentement éclairé

Suivi par le conseiller référent avec avis croisés

STAFFS pluridisciplinaires avec des partenaires sous conventions (Cap Emploi, CARSAT, CDG66)

Supervision par les médecins réferents du pôle

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

11%
Reclassement externe
(nouvel emploi/formation pro-qualifiante/création d'entreprise)

26%
Maintien dans l'entreprise
(reclassement interne/ aménagement du poste/ reprise sur le poste)

21%
Transmission
au **Pôle emploi / Cap emploi**
(dossiers initiés au PMAE)

10%
Invalidité / Départ **retraite**

6%
Abandon du salarié /
Refus reclassement interne

23%
Conseil Maintien à l 'emploi /
Ateliers collectifs /
Aide RQTH

3%
Cause exogène : aggravation de la problématique de santé

LES RÉSULTATS ATTENDUS

Pôle MAE

Elaboration d'un projet professionnel compatible avec l'état de santé du salarié

Reprise du travail facilitée

Maintien en emploi :
- dans l'entreprise
- nouvel emploi (reclassement externe)

Orientation vers des formations en lien avec le projet professionnel

LIENS AVEC LES ORGANISMES

- **CARSAT**
- **CDG** de la Fonction Publique Territoriale
- **COMETE**
- **UPE**
- **AGEFIPH**
- **PIC VAE**
- **CRP**, **Organismes de formation**, **Organismes consulaires** (Chambre des métiers, Chambre de commerce, Chambre de l'agriculture).
- **OPÉRATEUR CEP**
- **AT PRO**
- **DIRECCTE**
- **MDPH**
- **PÔLE EMPLOI / CAP EMPLOI**
- **FIPHFP**
- **COHERENCE RESEAU**
- **CENTRE DE BILAN DE COMPETENCES**

Notes

Notes

Pôle maintien en emploi

PÔLE MAINTIEN EN EMPLOI

Ma santé, j'y tiens !

et vous ?

CONTACT

maintienenemploi@pst66.fr

04 68 84 69 83

Ne pas jeter sur la voie publique. Conception graphique : Pauline RISSETTO - Crédit Photo © Fotolia.com

Pôle Santé Travail